



N° de résolution  
ou annotation

2020-11-240

aux clients du camping n'ayant pas acquitté le solde dû de leur facture pour la saison 2020. Advenant le cas ou les clients ne répondraient pas à la mise en demeure la municipalité évaluera ce qu'elle peut faire pour recouvrer ces dus.

### **10.3 Soumission pour installation chauffage sous-sol camping ;**

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser l'installation de deux ventilo-convecteurs au sous-sol du restaurant du camping municipal puisque le chauffage actuel est brisé. Ces travaux seront effectués par les Entreprises Électriques Roland Richard inc.

### **11.0 Règlement #205 encadrant les chiens**

L'avis de motion et de présentation sont données par M. Marcel Mainville.

### **12.0 Dépôt des états comparatifs**

Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim dépose au conseil municipal selon la loi un état comparatif des revenus et dépenses pour l'année 2020.

### **13.0 Sujets divers**

#### **13.1 Demande de remboursement location salle fêtes 2020-2021 ;**

M. le maire Léo Plourde se retire de la délibération.

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande de remboursement pour le paiement d'une location de salle pour la période des fêtes puisque cette famille ne pourra pas se réunir selon les exigences sanitaires du gouvernement.

**EN CONSEQUENCE** il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité de rembourser le paiement pour la location de la salle pour cette famille et de vérifier les normes du gouvernement concernant la location de salle pour la période des fêtes 2020-2021. Le sujet sera rediscuté à la séance de décembre.

#### **13.2 Rapport des comités ;**

### **14.0 Période de questions**

M. Léo Plourde, maire répond aux questions qui lui ont été acheminées par la population.

### **15.0 Levée de la séance**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Fernand Landry, demande la levée de la séance à 21h28.

ADOTPÉ.

Marie-Ève Isabelle  
Directrice générale par intérim

Léo Plourde  
Maire



N° de résolution  
ou annotation

2020-12-243

Province de Québec  
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, tenue à 20h00, à huis clos (Covid-19) à la salle du Marais de la municipalité de Roquemaure.

Étaient présents sur place : M. le maire Léo Plourde, messieurs Marcel Mainville, Fernand Landry, Réjean Lévesque et Rodrigue Morneau, conseillers. Mme Marie-Ève Garand, conseillère était présente via Zoom.

Était absente, Mme Chantal Mainville.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

### **1.0 Ouverture de la séance**

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 21h38, présidée par M. Léo Plourde, maire.

### **2.0 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 68.0 Ouverture de la séance :
- 69.0 Adoption de l'ordre du jour :
- 70.0 Adoption du procès-verbal de novembre 2020:
- 71.0 Correspondance :
- 72.0 Trésorerie:
  - 72.1 Dépenses de novembre;
  - 72.2 Annulation compte mauvaises créances (municipalité et camping);
- 73.0 Rapport des comités :
- 74.0 Ressources humaines :
  - 74.1 Cadeaux aux employés;
  - 74.2 Intérêts pécuniaires élus ;
  - 74.3 Fermeture pour la période des fêtes (24 décembre au 4 janvier);
  - 74.4 Regroupement assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires ;
  - 74.5 Offre d'emploi direction générale;
- 75.0 Réseau Routier :
  - 75.1 Fermeture route centrale (demande soutien de la députée);
- 76.0 Égout :
  - 76.1 Demande collaboration avec le MTQ pour les égouts pluviaux;
- 77.0 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA):
- 78.0 Recouvrement :
- 79.0 Camping :
  - 79.1 Avenant FDT terrain de jeux camping ;
  - 79.2 Inscription Camping Québec 2021 ;
- 80.0 OMH de l'arc-en-ciel :
  - 80.1 Budget révisé 2020 OMH Arc-en-ciel ;



N° de résolution  
ou annotation

- 2020-04-22
- 2020-05-27
- 2020-06-05
- 2020-07-02
- 2020-07-27
- 2020-08-06
- 2020-09-03
- 2020-11-06

13.2 États financiers 2019 ;

14.0 Date des séances publiques du conseil municipal 2021 :

15.0 Vente pour taxes :

16.0 Demande décaissement subvention du club des loisirs pour la fête des enfants 2020 ;

17.0 Sujets divers ;

17.1 Demande de l'OPP

18.0 Période de questions ;

19.0 Levée de la séance.

### **3.0 Adoption du procès-verbal du mois de novembre**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 2 novembre 2020, leur lecture en est dispensée.

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

### **4.0 Correspondance**

M. le maire fait état de la correspondance pertinente.

#### **4.1 Remboursement de locations de salles pour la période des fêtes 2020-2021;**

**ATTENDU** les directives et recommandations de la Direction de la santé publique, soit d'annuler ou de reporter toutes les activités organisées dans un lieu public, planifiées du 17 décembre au 4 janvier ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Rodrigue Morneau secondé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'annuler les locations de salles pour la période des fêtes 2020-2021 et de rembourser les dépôts qui ont déjà été faits par les familles.

#### **4.2 Appui contre la violence conjugale**

**ATTENDU QUE** la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**ATTENDU QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU QU'**il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;



N° de résolution  
ou annotation

2020-12-246

**ATTENDU QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**EN CONSEQUENCE** il est proposé par M. Marcel Mainville appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu de proclamer Roquemaure municipalité alliée contre la violence conjugale.

## **5.0 Trésorerie**

### **5.1 Dépenses de novembre**

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

#### **Pour la municipalité :**

Liste des comptes à payer au montant de : 42 857,15 \$

#### **Pour le camping municipal :**

Liste des comptes à payer au montant de : 6 989,68 \$

#### **Salaires nets :**

9 687,71 \$

2020-12-247

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses de novembre 2020.

### **5.2 Annulation des comptes de mauvaises créances (municipalité et camping)**

**ATTENDU QUE** les entités de la municipalité et du camping municipal traînent dans leur bilan des comptes à recevoir datant des années 2012 à 2014 ;

**ATTENDU QUE** plusieurs de ces comptes sont attribuables au camping, comptes dont le solde a été transféré à l'entité camping sans être annulés dans l'entité municipalité;

**ATTENDU QUE** la balance des comptes attribuables aux opérations de la municipalité ne pourra jamais être recouvrée, car trop anciens ;

2020-12-248

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'annuler les comptes caducs de la municipalité pour un montant de 1 709.27 \$ et 3 158.83 \$ pour le camping qui seront imputés aux mauvaises créances. La liste détaillée des comptes annulés fait partie intégrante de la présente résolution.



N° de résolution  
ou annotation

2020-12-249

**10.0 Rapport des comités**  
**10.1 Barrage de castors ;**

M. Réjean Lévesque se retire de la délibération.

**ATTENDU QUE** nous avons un barrage de castors qui compromet l'intégrité de notre réseau routier, dans le rang 1 ;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu, du coordonnateur aux opérations de la Direction de la protection de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, l'autorisation de détruire ce barrage ;

**EN CONSEQUENCE** il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à la majorité de procéder au démantèlement du barrage de castors se situant sur le lot de M. Francis Lévesque secteur du rang 1. Ces travaux seront effectués par Jean-Guy Roy entrepreneur Inc. sous la supervision du travailleur journalier.

**11.0 Ressources humaines**  
**11.1 Cadeaux aux employés ;**

M. Léo Plourde, maire, se retire de la délibération.

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à la majorité de :

- Remettre un certificat cadeau de 50 \$ à nos quatre employés permanents, Marie-Ève Isabelle, Lise Roy, Sébastien Roy, et Chantal Pelletier, ainsi qu'un certificat cadeau de 25 \$ pour notre inspecteur municipal M. Jean-Guy Hébert et notre aide journalier M. Clément Bécharde.
- Remettre, les sommes perçues par la municipalité pour le salaire des pompiers lors du service d'entraide de notre brigade, sous forme de certificats cadeaux à chacun de nos 11 pompiers volontaires.

**7.2 Intérêts pécuniaires des élus ;**

En vertu de l'article 358 de la loi des élections et les référendums, tous les élus ont déposé, devant le conseil, leur déclaration de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires.

**7.3 Fermeture pour la période des fêtes (24 décembre au 4 janvier) ;**

2020-12-251

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de fermer le bureau municipal pour la période des Fêtes soit du 24 décembre 2020 au 4 janvier 2021.

**7.4 Regroupement assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires ;**

2020-12-252

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de ne pas participer au regroupement 2020-2025, offert par l'Union des municipalités du Québec, pour le renouvellement de l'assurance pour la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires.

**7.5 Offre d'emploi direction générale ;**



N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité de mandater le comité des ressources humaines pour la négociation de la convention d'embauche avec la personne retenue pour ce poste.

## **8.0 Réseau routier**

### **8.1 Fermeture de la route centrale (demande de soutien à la députée) ;**

**ATTENDU QUE** la municipalité a été avisée à la dernière minute de la fermeture de la route centrale, reliant le village au rang 4 et 5, sans possibilité de faire quoi que ce soit pour l'empêcher ;

**ATTENDU QUE** la vitalité de notre municipalité est déjà très instable, étant une petite municipalité de 410 habitants seulement ;

**ATTENDU QUE** nous sommes éloignés des services essentiels, donc il est important de conserver, pour « toute » notre population l'accès le plus près possible aux services que l'on peut leur offrir ;

**ATTENDU** les frais supplémentaires qui seront à la charge de la municipalité pendant la période de fermeture de cette route, soient :

1. Déneigement de la route : détour à faire par la municipalité voisine pour y accéder;
2. Nivelage en été : détour à faire ainsi que passages plus fréquents de la niveleuse pour assurer la sécurité de nos citoyens, étant donné le surplus de trafic sur la route;
3. Enlèvement des ordures : détour pour notre entrepreneur à faire : un surplus nous sera donc facturé pour compenser;
4. Déplacement de nos employés pour la vérification de l'état des routes, des travaux à faire au camping etc. : coût pour les frais de déplacement ainsi que des heures passées sur la route;

**ATTENDU** les impacts négatifs sur nos entreprises :

1. Déneigement des cours privées : l'entrepreneur étant établi dans le rang 2-3, le détour l'obligerait à facturer un montant trop élevé aux citoyens, donc annulation de ses contrats du rang 4-5 pour l'hiver, d'où une perte de revenus pour lui et un manque de services pour les citoyens;
2. Entrepreneur pour livraison de gravier, sable et autres : les coûts étant calculés selon la liste gouvernementale, basés sur les distances à parcourir, un tel détour par la municipalité voisine verra les coûts explosés, d'où une perte de contrat pour notre entrepreneur;
3. Entreprise agricole établie au rang 5 : difficulté de faire assurer son approvisionnement, le pont que les camions doivent emprunter dans la municipalité voisine, ayant une limite de charge, donc les fournisseurs devront effectuer 2 ou 3 livraisons pour recevoir les produits dont elle a besoin, coûts supplémentaires qu'elle devra assumer;
4. Entreprise laitière : délai supplémentaire pour le camion qui va ramasser le lait chaque 2 jours : y aura-t-il des coûts à assumer par l'entreprise?
5. Coopérative : perte des clients de ce secteur, car ils ne passeront plus par le village pour arrêter faire le plein d'essence, achat d'épicerie etc..., ils le feront sur leur chemin en passant dans une autre municipalité : perte de revenus importante pour une petite entreprise;



N° de résolution  
ou annotation

6. Coopérative : suppléments de revenus durant la saison estivale avec les campeurs qui circulent sur notre territoire et qui arrêtent, en passant, à la coopérative. Ce volume d'activités durant l'été, permet de passer au travers des mois plus tranquilles de l'automne et de l'hiver. Ce sont des revenus qui seront absents à la suite de cette fermeture.
7. Camping municipal : perte de revenus à prévoir, car les vacanciers avec leur roulotte n'aiment pas rouler sur des routes en gravier, donc, ils iront passer leur vacance dans d'autres terrains de camping;
8. Restaurant du camping : perte de revenus, moins de campeurs sur le terrain, les gens du village qui fréquenteront moins le restaurant.
9. Résidents de la Plage-Garneau : qui verront leur contrat de déneigement (chargé à l'heure) doublé dû au détour que le contracteur devra effectuer par la municipalité voisine pour se rendre à leur chemin.

**ATTENDU** les impacts négatifs sur les services de première ligne

1. Ambulanciers : détour par un rang pas très utilisé en temps normal, y aura-t-il des délais supplémentaires à prévoir, s'ils se trompent d'adresse et ne prennent pas le détour, croyant se rendre au village? Perte de vie?
2. Pompiers : détour à faire qui allongera le délai d'intervention sur un incendie, y aura-t-il perte complète de biens de nos citoyens causés par ce délai?
3. Autobus scolaire : Changement d'horaire pour le transporteur scolaire : les jeunes partent plus tôt et arrivent plus tard à la maison. De plus, certains enfants doivent traverser la route, ce qui est contraire à une pratique sécuritaire.

2020-12-254

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité de demander au MTQ

1. De revoir la fermeture « obligatoire » de cette route,
2. D'évaluer la possibilité d'installer un pont de fer temporaire (comme le font les entreprises forestières) afin de permettre le passage sécuritaire sur la route
3. De faire l'étude dans les plus brefs délais des travaux à effectuer pour corriger la situation
4. D'effectuer ce changement de ponceau le plus tôt possible, soit au plus tard au printemps prochain.

## **9.0 Égout**

### **9.1 Demande collaboration avec le MTQ pour les égouts pluviaux ;**

2020-12-255

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait application sur le programme PRIMEAU afin de satisfaire aux exigences du ministère de l'environnement concernant le traitement des eaux usées de son secteur urbain ;

**ATTENDU QUE** notre demande a été acceptée par le MAMH et que suite à la réalisation et à la présentation du Plan d'intervention, M. Dorvil, en vue de la réalisation des travaux, nous demande de voir avec le ministère des transports du Québec (MTQ) la possibilité d'un partage des coûts pour l'installation d'un réseau pluvial sur la rue principale ;



N° de résolution  
ou annotation

2020-12-256

ATTENDU QUE suite à leur étude la direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue du MTQ a reconnu le bien-fondé de notre demande et que M. Jean-Francois Turcotte directeur de la coordination et des relations avec le milieu nous informe qu'ils sont favorables à notre demande ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité que la municipalité de Roquemaure avise le ministère qu'elle souhaite réaliser ce projet et prendre une entente de collaboration avec le ministère des transports.

#### **10.0 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers de pratique d'activités de plein air (PSSPA)**

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau et appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité :

- QUE la municipalité de Roquemaure autorise la présentation du projet de « La nature à son meilleur ! » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air ;
- QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Roquemaure à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;
- QUE la municipalité de Roquemaure désigne Mme Marie-Ève Isabelle directrice générale par intérim comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

#### **11.0 Recouvrement**

2020-12-257

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de mandater Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim, à déposer une demande et pour représenter la municipalité de Roquemaure à la cour du Québec division des petites créances pour les dossiers de clients qui sont toujours impayés. La liste de ces clients fait partie intégrante de la présente résolution.

#### **12.0 Camping**

##### **12.1 Avenant FDT terrain de jeux camping ;**

2020-12-258

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter l'avenant de la MRC d'Abitibi-Ouest qui prolonge le délai de réalisation du projet FDT « l'île des petits trésors » jusqu'au 30 juin 2021 puisque le projet n'est pas terminé.

##### **12.2 Inscription Camping Québec ;**

2020-12-259

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'inscrire le camping municipal de Roquemaure pour l'adhésion et le plan de visibilité 2021 pour un montant d'environ 503.84\$ à 514.26\$ selon le nombre de terrains.





2020-12-260

N° de résolution  
ou annotation

### **13.0 OMH de l'Arc-en-ciel**

#### **13.1 Budget révisé 2020 OMH de l'Arc-en-ciel ;**

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'approuver les budgets révisés du 22 avril, 27 mai, 5 juin, 2 juillet, 7 juillet 6 août, 3 septembre et 6 novembre 2020 et d'accepter la dépense totale au montant de 3 539 \$. Un montant de 1 610 \$ ayant déjà été payé le 2 juin 2020, le solde de 1929\$ leur sera donc versé.

#### **13.2 États financiers 2019 ;**

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier de l'OMH de l'Arc-en-ciel de 2019.

2020-12-261

### **14.0 Dates des séances publiques du conseil municipal 2021**

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2021, conformément au règlement en vigueur, en maintenant l'heure de début de la séance à 20h. Les séances ordinaires se tiendront donc :

2020-12-262

11 janvier	1 février	8 mars
12 avril	3 mai	7 juin
5 juillet	9 août	13 septembre
4 octobre	1 novembre	6 décembre

### **15.0 Vente pour taxes**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit percevoir toutes les taxes municipales sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

2020-12-263

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et unanimement résolu :

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

**QU'**une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

### **16.0 Sujets divers**

#### **16.1 Demande de l'OPP**



N° de résolution  
ou annotation

2020-12-265

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'accepter le prêt de la salle du Lac-Abitibi pour l'activité de Noël de l'école de Roquemaure, le 16 décembre, aux conditions suivantes :

- **QUE** les toutes règles et recommandations de la santé publique et du gouvernement soit respectées concernant la COVID-19;
- **QUE** le respect du nombre de personnes présentes soit respecté ainsi que les bulles classes pour un maximum de 50 personnes (il est possible de faire une activité sur deux jours);
- **QUE** la désinfection des lieux soit faite après l'activité;

#### **17.0 Période de questions**

Aucune question n'a été acheminé au conseil municipal.

#### **18.0 Levée de la séance**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau demande la levée de la séance à 22h33.

ADOTPÉ.

Marie-Ève Isabelle  
Directrice générale par intérim

Léo Plourde  
Maire



N° de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020, tenue à 20h00, à huis clos (Covid-19) à la salle du Marais de la municipalité de Roquemaure.

Étaient présents sur place : M. le maire Léo Plourde, messieurs Marcel Mainville, Réjean Lévesque et Rodrigue Morneau, conseillers, ainsi que Mme Chantal Mainville, conseillère. Mme Marie-Ève Garand, conseillère était présente en vidéoconférence.

Était absent, M. Fernand Landry, conseiller.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim ainsi que Mme Lise Roy technicienne administrative.

### **1.0 Ouverture de la séance ;**

M. le maire Léo Plourde constate que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, conformément à la loi.

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h05, présidée par M. Léo Plourde, maire.

### **2.0 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Poste direction générale ;
4. Certificat cadeau pompiers volontaires ;
5. Ouverture patinoire ;
6. Période de questions ;
7. Levée de la réunion.

### **3.0 Poste direction générale ;**

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines, suite à la négociation d'un projet de convention de travail avec la candidate retenue, recommande à l'ensemble du conseil municipal l'embauche de celle-ci ;

2020-12-267

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à la l'unanimité d'embaucher Mme Huguette Audet pour le poste de directrice générale et secrétaire trésorière. Mme Audet entrera en fonction le 25 janvier 2021 au taux horaire de 29\$ de l'heure. Une convention d'embauche est établie entre les parties, incluant une période de probation de 1 an. Cette convention d'embauche est renouvelable à échéance.

### **4.0 Certificat cadeau pour les pompiers volontaires ;**

M. Léo Plourde, maire, se retire de la délibération.



N° de résolution  
ou annotation

2020-12-269

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Réjean Lévesque et résolu à la majorité de donner un certificat cadeau de 65\$ à chacun des 11 pompiers volontaires de notre brigade pour les remercier de leur service. Ces certificats cadeaux seront échangeables dans les entreprises de notre paroisse.

#### **5.0 Ouverture de la patinoire ;**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu l'offre de service de M. Clément Béchard pour l'ouverture de la patinoire et la confection de la glace ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Clément Béchard à faire ce travail à son taux de l'heure habituel pour un maximum de dépense de 2000\$ incluant le salaire et les frais pour l'utilisation de son tracteur. Il sera vérifié par Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim, le taux pour l'utilisation de son tracteur. Ces dépenses seront imputées au poste budgétaire pour l'entretien et réparation de la patinoire.

#### **6.0 Période de questions;**

Aucune question n'a été acheminé pour le conseil municipal.

#### **7.0 Levée de la séance ;**

2020-12-270

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau propose la levée de la séance à 20h12, secondé par M. Réjean Lévesque.

ADOPTÉ.

Marie-Ève Isabelle  
Directrice générale par intérim

Léo Plourde  
Maire



N° de résolution  
ou annotation

2020-12-271

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Province de Québec  
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020, tenue à 20h30, à huis clos (Covid-19) à la salle du Marais de la municipalité de Roquemaure.

Étaient présents sur place : M. le maire Léo Plourde, messieurs Marcel Mainville, Réjean Lévesque et Rodrigue Morneau, conseillers, ainsi que Mme Chantal Mainville, conseillère. Mme Marie-Ève Garand, conseillère était présente en vidéoconférence.

Était absent, M. Fernand Landry, conseiller.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim ainsi que Mme Lise Roy technicienne administrative.

**1.0 Ouverture de la séance ;**

M. le maire Léo Plourde constate que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, conformément à la loi.

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h30, présidée par M. Léo Plourde, maire.

**2.0 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du budget 2021 ;
4. Avis de motion et présentation du règlement de taxation et de tarification 2021 ;
5. Période de questions ;
6. Levée de la réunion.

**3.0 Adoption du budget 2021 ;**

Une lecture des prévisions budgétaires pour l'année 2021 ainsi que du programme triennal d'immobilisation est faite par Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim. L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité le jour suivant sa tenue.

M. Léo Plourde, Maire invite la population à adresser leurs questions concernant le budget au bureau municipal. Celles-ci seront répondu lors de la séance publique du mois de janvier 2021.

<b><u>REVENUS</u></b>	<b>2020</b>
Taxation et tarification	374 674.00 \$
Paiements tenant lieu de taxes	7 721.00 \$
Services rendus	10 210.00 \$
Revenus (Camping)	24 435.00 \$
Imposition de droits	8 950.00 \$
Amendes, pénalités et intérêts	5 550.00 \$
Autre revenus	60 000.00 \$



N° de résolution  
ou annotation

Transferts	227 443,00 \$
<b>Total des revenus municipalité</b>	<b>718 983,00 \$</b>
<b>Revenus Camping</b>	<b>136 508,00 \$</b>
<b><u>TOTAL REVENUS</u></b>	<b>855 491,00 \$</b>

### DÉPENSES

#### **Dépenses de fonctionnement**

Administration générale	171 842,00 \$
Sécurité publique	51 829,00 \$
Transport	206 056,00 \$
Hygiène du milieu	59 700,00 \$
Santé et bien-être	3 500,00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	106 173,00 \$
Loisirs et culture	41 008,00 \$
Frais de financement	13 300,00 \$
Immobilisation	65 575,00 \$

**Total des dépenses de la municipalité** **718 983,00 \$**

**Dépenses et immobilisations Camping** **136 508,00 \$**

**TOTAL DÉPENSES** **855 491,00 \$**

2020-12-272

Les prévisions budgétaires 2021 prévoyant des dépenses égales aux revenus, de l'ordre de 855 491 \$ sont donc adoptés à l'unanimité des conseillers sur une proposition de m. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Réjean Lévesque.

#### **4.0 Avis de motion et présentation du règlement de taxation et de tarification 2021 ;**

L'avis de motion du projet de règlement #205 - Taxation et tarification 2021 est donnée par Mme Chantal Mainville, conseillère, et la présentation du projet de règlement est fait par M. Léo Plourde, maire.

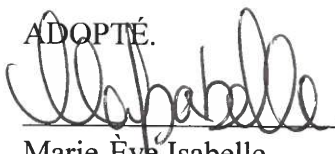
#### **5.0 Période de questions;**


Aucune question n'a été acheminé pour le conseil municipal au sujet du budget.

#### **6.0 Levée de la séance ;**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau propose la levée de la séance à 21h13, secondé par M. Marcel Mainville.

ADOPTÉ.

  
Marie-Ève Isabelle  
Directrice générale par intérim

  
Léo Plourde  
Maire